

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Arrêté du 26 juillet 2023 fixant au titre de l'année 2023 le nombre de postes offerts aux concours professionnels pour l'accès au grade de technicien supérieur de l'environnement et au grade de chef technicien de l'environnement

NOR : TREL2323644A

Par arrêté du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du directeur général de l'office français de la biodiversité en date du 26 juillet 2023, le nombre de postes offerts, au titre de l'année 2023, au concours professionnel pour l'accès au grade de technicien supérieur de l'environnement, est fixé à 72.

Le nombre de postes offerts, au titre de l'année 2023, au concours professionnel pour l'accès au grade de chef technicien de l'environnement, est fixé à 20.